

SARDAIGNE - SEJOUR AIDE SIMPLE AUX VOYAGES DU C.E.
du jeudi 07 au jeudi 14 juillet 2021 au départ de l'aéroport de
Luxembourg avec pré et post acheminement depuis le parking du
C.E. à Hagondange

À L'HÔTEL DEL GOLFO

Situé sur la côte nord-ouest de la Sardaigne, à 120 km de l'aéroport d'Olbia (1h45 environ) et à 12 km de Sassari, deuxième ville de Sardaigne, face à l'île d'Asinara. L'hôtel se trouve à proximité de l'entrée de la lagune de Planamona, aire d'éducation environnementale de 95 ha, qui abrite une faune et une flore protégée que l'on découvre par des sentiers noyés dans la végétation, paradis des photographes et des amoureux de nature.



L'Hébergement

114 chambres (doubles, triples quadruples) réparties dans des bâtiments de 1 ou 2 étages, confortables et meublées dans le style typiquement sarde. Elles sont équipées d'une salle de bains totalement rénovée en 2018 avec douche, sèche-cheveux et produits d'accueil renouvelés. Climatisation/chauffage, télévision (chaînes françaises), coffre-fort. La plupart des chambres disposent d'un balcon ou d'une terrasse aménagée. Certaines jouissent d'une vue mer, vue sur les jardins ou la pinède pour les autres.

5 chambres PMR.

La Restauration

Les 3 repas sont servis sous forme de buffets variés dans la salle de restaurant climatisée et dans les gazebos situés sur la terrasse. Eau filtrée et vin en carafe compris. Buffets de pâtes et buffets à thème chaque soir. Un bar principal avec terrasse donnant sur la piscine et un bar à la plage.

L'Animation de journée

Une animation sans faille : tournois sportifs et ludiques, animation au bord de la piscine, instants musicaux, jeux et quiz animés... par l'équipe d'animation franco-italienne.

L'Animation découverte

Balades avec l'équipe d'animation pour explorer les environs de l'hôtel et découvrir les curiosités locales et les plus beaux panoramas. Plusieurs promenades organisées pendant le séjour.

L'Animation de Soirée

Spectacle différent chaque soir présenté par l'équipe: théâtre, cabaret, danse, ou par un groupe folklorique local, souvent poursuivi sur la piste de danse.

Les enfants et ados



Pour les 4 à 12 ans, pendant les vacances scolaires, Activités ludiques et sportives, mini-disco et spectacles avec des animateurs diplômés.

Formule Super Club: boissons et

un goûter sont proposés pendant la journée. Kit bébé comprenant baignoire et thermomètre de bain, chauffe biberon et poussette.

Anim'ados de 13 à 17 ans en juillet/août.

Sports & loisirs

Piscine avec bassin enfant séparé. Solarium équipé de transats et parasols. Aquagym et jeux nautiques. Baignade surveillée toute la saison. Plage de 15 km qui s'étend jusqu'à Porto Torres, aménagée de transats et parasols devant l'hôtel, bar de plage. Base nautique ouverte de mai à septembre (prêt de planches à voile et de canoës). Cours collectifs gratuits. 1 court polyvalent mini foot et tennis, terrain de beachvolley, pétanque, tennis de table, mini-golf.

Les services

Wifi gratuit dans les parties communes. Location de serviettes de plage 5 € (caution 15 €), location de voitures, mini-bazar, location de VTT.

PARTIR EN CONFIANCE

Logement en rez-de-chaussée obligatoire pour les personnes à mobilité réduite (sous réserve de disponibilité).



Infos pratiques

Formalités : carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport valide. Pensez également à vous munir de la carte européenne d'assurance Maladie. Pour les ressortissants étrangers, s'adresser au consulat.

Office National du Tourisme italien :
Tel: 01 42 66 66 68 • Monnaie : l'euro.

Décalage horaire : aucun.

Langue : l'italien et le sarde, français assez répandus. **Climat :** printemps et automne doux, été sec et chaud, tempéré par la brise.

Transport : avion France/ Olbia : 2h environ

Transfert aéroport / Club 3000 Del Golfo: trajet en bus, 1h45 environ.

ADRESSE

Club 3000 Del Golfo
Discesa a Mare - 07037 Marina di Sorso
Sassari - Sardaigne

Si vous constatez une non-conformité sur place ou si vous rencontrez une quelconque difficulté, vous pouvez demander de l'aide à :

delgolfo@touristravacances.com



L'animation adultes Découverte et Culture

Tournée vers la convivialité, le respect mutuel, la découverte du pays et la fête, l'animation sur les Club 3000 est 100% francophone et assurée par une équipe compétente.

C'est une véritable découverte du pays et de sa culture qui est proposée. Hormis une gamme complète d'excursions, accompagnées par des professionnels, chaque équipe organise un programme parallèle d'animation, sorties et balades GRATUITES!



Des soirées variées pour tous

Des spectacles, cabarets ou pièce de théâtre, des soirées dansantes, des soirées liées à l'environnement à la découverte, des spectacles enfants, des soirées grands jeux interactifs, des soirées musicales, artistes et tournées nationales, des soirées dansantes avec orchestre et DJ, des artistes locaux, des grands spectacles réalisés par l'ensemble de l'équipe

Une autre façon de voyager Un tourisme durable et solidaire



Dans chaque Club 3000, partez à la rencontre des populations et vivez avec elles des moments de partage uniques. Des balades en petit groupe pour soutenir les projets d'une association locale. Pour chaque balade achetée, une participation solidaire de 6€ est versée à l'association (dont 3€ inclus dans le prix et 3€ versé en plus par Touristra Vacances).

Animation enfants Plaisir et partage

L'animation des enfants, tout le monde en parle...
Le club-enfants, inclus, accueille les 3 à 12 ans, 5 jours sur 7 (en ½ journée ou journée continue) pendant les vacances scolaires. Au gré de leurs envies et selon leur âge, chaque journée est l'occasion de faire la fête, s'épanouir en s'amusant, réfléchir, partager en toute complicité et en toute sécurité. Les animateurs sont diplômés, spécialisés et formés. L'après-midi, une pause goûter est organisée au sein du club.
Anim'ados en juillet/août.

Le plaisir d'une table de qualité

Petit-déjeuner, déjeuner et dîner: des buffets frais et variés permettent aux vacanciers de composer les entrées et desserts à leur goût. Self-service pour les plats chauds légumes, féculents et deux viandes ou poisson au choix en sauce et en grillades. Les repas sont l'occasion de découvrir le pays à travers ses spécialités culinaires. À table, le vin du pays et l'eau sont compris.

Formule au choix en option le «tout compris»

LETOUT COMPRIS « PLUS »: Boissons non alcoolisées et boissons alcoolisées locales à volonté pour adultes (+ de 18 ans) servies au bar de 10h à minuit.

LETOUT COMPRIS « LIGHT »: boissons locales non alcoolisées pour les enfants (- de 18 ans) servies au bar de 10h à minuit.

SERVICE BILLETTERIE

Pour tous vos besoins de transports (train, avion, autocar, bateaux...) notre équipe du service billetterie est à votre disposition.

Tél : 01 55 82 80 54/ 80 51
montreuil@touristravacances.com

1 europ assistance

Pour les vacanciers, une assurance avantageuse: l'assurance annulation interruption de séjour, souscrite auprès d'Europ Assistance par l'intermédiaire du Cabinet Assurincos sous le contrat n°53 789 67 4. Conditions et garanties sur demande.

DEL GOLFO

LE PRIX COMPREND

- Le transport en autocar Grand Tourisme Hagondange/Aéroport de Luxembourg/Hagondange
- Le transport aérien Luxembourg/Olbia /Luxembourg sur vols Luxair (*horaires de vols et éventuelles escales non connus au moment de l'établissement du devis et communiqués en temps utile avant le début du voyage*)
- Les transferts aéroport/Club 3000/aéroport
- Les taxes d'aéroport obligatoires (*tarifs connus à ce jour, sous réserve de majorations et de hausses carburant pour l'année 2022*) et la **taxe carbone**
- Un **cocktail de bienvenue** lors de la réunion d'accueil
- La **pension complète** (premier et dernier repas à l'hôtel selon les horaires d'avion, maxi 14 déjeuners + diners/sem.)
- La **boisson incluse aux repas** (vin et eau minérale à discrétion)
- La **formule Tout compris « plus » pour les adultes (+ 18 ans)**, servie au verre et au bar de 10h à minuit avec boissons locales alcoolisées (bière, liqueur nationale, spumante, cocktail) et non alcoolisées (café, thé, tisane, boissons chaudes, sirop, jus, eau minérale ou gazeuse, boissons gazeuses coca sprite)
La **formule Tout compris « light » pour les enfants (2 à -18 ans)**, servie au verre et au bar de 10h à minuit avec boissons non alcoolisées (boissons chaudes, sirop, jus, eau minérale ou gazeuse, coca pression, sprite pression)
- L'**animation franco-italienne** en journée et en soirée assurée par l'équipe d'animation
- Le **programme complet de découverte** sur le Club : balades, initiation à la cuisine, à la langue, forums... et les **balades à la découverte** des environs et la vie locale en compagnie d'un animateur
- Le **club enfants (4 à 12 ans)** pendant les vacances scolaires (5j/7), boissons et goûter inclus
- Un kit bébé mis à disposition (baignoire, thermomètre de bain, chauffe biberon et poussette)
- L'**assurance assistance-rapatriement avec garanties Covid**
- L'**assurance optionnelle annulation/interruption de séjour/bagages/retard d'avion avecgaranties Covid** – *tarif 2021 indicatif pour 2022*
- Les **frais de dossier**

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les **excursions facultatives** proposées au Club 3000, les **dépenses à caractère personnel**, les **pourboires**, les **repas supplémentaires sur place**
- Les hausses des taxes et du carburant ajoutées jusqu'à un mois avant le départ

Attention : pas de chambre individuelle en juillet et août

Inscription :

Bulletin d'inscription à récupérer à l'accueil du C.E. ou à éditer en ligne (en bas de page).

Inscription à l'accueil du service des activités sociales **jusqu'au 29 septembre 2021** inclus par le dépôt des documents

suivants :

- le bulletin d'inscription dûment complété,
- l'avis d'imposition 2021, sur les revenus 2020,
- un acompte de **270 €** par adulte (à votre demande, possibilité de faire un chèque par participant avec étalement des retraits).

Une priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas bénéficié d'un voyage en 2020 ou d'une autre aide du C.E.

Formalités :

Carte nationale d'identité.

Pass sanitaire à ce jour.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour, des mesures sanitaires exactes qui devront être appliquées et qui peuvent évoluer, elles vous seront précisées dans la convocation de départ. Il est de la responsabilité de chacun de les respecter et de se munir des éléments qui pourront être demandés (pass sanitaire à ce jour). Le défaut de présentation de ces éléments ne pourra être considéré comme un motif valable d'annulation et les frais et tarifs sans aide vous seront facturés.

RAPPEL :*** Règles de cumul :**

--> **Les enfants à charge** pourront bénéficier de l'aide pour deux activités par an parmi : un voyage "aide simple", une colo hiver, une colo été, des vacances familiales de 14 jours maxi. S'ils bénéficient d'un voyage "aide double", ils n'auront plus droit à une autre activité pour l'année considérée.

A savoir : les séjours scolaires ainsi que les centres aérés ne rentrent pas dans les critères de cumul

--> **Les adultes auront le droit à l'aide pour :**

Un voyage "aide simple" cumulé avec l'aide aux vacances de 14 jours ou **un voyage "aide double"**. Si les familles ne bénéficient d'aucune de ces aides, elles peuvent prétendre aux chèques abondés.

Les sorties de type culture - sport - loisirs, dont l'aide est attribuée forfaitairement, ne rentrent pas dans ces critères de cumul.

*** En cas d'annulation :**

les séjours proposés par le C.E. comprennent obligatoirement une assurance annulation et les conditions prévues par l'organisme sont appliquées. Il restera à votre charge les éventuels frais de dossier et dans tous les cas, la valeur de l'assurance annulation.

Néanmoins, **dans le cas où le motif de l'annulation n'est pas considéré par l'assureur, le montant des frais vous sera facturé intégralement (sans aide déduite)** selon l'échéancier des conditions générales de vente correspondant.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Touristra Vacances est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Touristra Vacances dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en)t insolvable(s).

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 tels que transposés dans le code du tourisme :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.
- Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.
- Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Touristra Vacances a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST - 15, avenue Carnot - 75017 Paris - France.
- Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Touristra Vacances.

Site internet sur lequel on peut consulter le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid>

ASSURANCE VOYAGE

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie

EUROP ASSISTANCE SA

Produit

Touristra - Multirisque



Société Anonyme dont le siège social est situé 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, et agréée par l'Autorité de Surveillance française (ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, France) sous le numéro 4021295

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat d'assurance voyage Touristra « Multirisque » a pour objectif de garantir les personnes physiques assurées lors de leurs déplacements de loisirs ou professionnels en France ou à l'étranger et dont la durée n'excède pas 90 jours consécutifs.

Qu'est-ce qui est assuré?

Annulation de voyage : remboursement des acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente, lorsque l'Assuré est dans l'obligation d'annuler son voyage avant le départ pour cause de :

- Maladie, accident, décès,
- Complication de grossesse,
- Sinistre aux locaux privés ou professionnels,
- Convocation devant un tribunal,
- Convocation à un examen de rattrapage,
- Contre-indication de vaccination,
- Licenciement économique,
- Obtention d'un emploi ou stage par pôle emploi,
- Dommages graves au véhicule dans les 48h avant le départ,
- Mutation professionnelle,
- Suppression ou modification des congés par l'employeur,
- Vol des papiers d'identité.

Transport manqué à l'aller (aérien ou de train) : remboursement du coût supplémentaire d'un nouveau billet à condition que l'Assuré prenne le premier vol ou train disponible

Retard de transport (aller et retour) : indemnité en cas de retard d'avion ou train supérieur à 4 heures

Correspondance manquée : remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la nuitée d'hôtel en cas de retard de transport (avion ou train) entraînant une rupture de correspondance pour des raisons techniques ou atmosphériques

Interruption de séjour : indemnité lorsque le séjour est interrompu ou lorsque le billet retour n'a pas été utilisé pour l'un des motifs suivants :

- Rapatriement médical de l'Assuré,
- Retour sans organisation par nos soins mais sur justification médicale auprès de nos services
- Si un proche parent se trouve hospitalisé ou décède,
- Maladie, accident grave ou décès du remplaçant professionnel ou de la personne en charge de vos enfants mineurs ou d'une personne handicapée vivant sous votre toit. Ces personnes doivent être désignées à la souscription du contrat.
- Suite au décès du beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille, beau-père, belle-mère, tuteur légal afin d'assister aux obsèques,
- Suite à un sinistre survenu au domicile, dans la résidence secondaire ou dans les locaux professionnels ou exploitation agricole,
- Convocation devant un Tribunal (témoin ou juré d'Assises)
- Convocation pour la greffe d'un organe ou pour une adoption d'enfant.

Bagages et effets personnels :

- Vol, destruction totale ou partielle
- Perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
- Retard de livraison de bagages de plus de 24 heures,
- Frais de reconstitution des papiers d'identité en cas de vol pendant le voyage

Responsabilité civile à l'étranger : prise en charge des conséquences pécuniaires liées à des dommages causés à un tiers et prise en charge de la défense

L'intervention de l'Assureur est limitée aux montants indiqués dans le Tableau des Montants des Garanties fourni dans les Dispositions Générales.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- La garantie « Annulation de voyage » ne couvre pas les frais de dossier ni la prime d'assurance.
- La prestation « Retard d'avion » ne s'applique pas si l'Assuré est transféré sur une autre compagnie.
- La garantie « Retard de transport » n'est pas cumulable avec la garantie « Correspondance manquée » et vice-versa

Les exclusions générales applicables au contrat :

- Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- Tout acte intentionnel de votre part pouvant entraîner la garantie du contrat.

Les exclusions propres à chacune garantie ou prestation :

Chaque garantie comporte des exclusions telles qu'indiquées dans les Dispositions Générales.



Où suis-je couvert ?

Les garanties sont valides sur l'ensemble du monde entier.

Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

- Lors de la souscription du contrat :
 - Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.
- En cas de sinistre :
 - Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.

Quand et comment effectuer les paiements ?

- Les primes sont payables selon les modalités précisées lors de l'adhésion et dans les Dispositions Générales et Particulières.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

- La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription au présent contrat et expire le jour du départ.
- Les autres garanties d'assurance prennent effet aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage souscripteur du contrat.
- Dans tous les cas, les garanties cessent automatiquement 90 jours après le jour du départ.

Comment puis-je résilier le contrat ?

- Modalités de rétractation :
 - L'adhérent a le droit de se rétracter de son adhésion si l'adhésion a été achetée plus de 30 jours avant la date de départ et si la période de couverture est supérieure à un mois, avec effet immédiat dès la notification de la rétractation. Dans ce cas, vous pouvez vous rétracter dans un délai de 14 jours à compter de la date de début de l'adhésion.
- Modalités de résiliation :
 - Le contrat prend fin à sa date d'expiration et ne nécessite pas de démarche particulière pour être résilié à échéance.

